



## COMMUNIQUE DE PRESSE DU PARQUET GÉNÉRAL DE PARIS

20 juin 2019

Par trois arrêts rendus le 19 juin 2019, la cour d'appel de Paris a remis en liberté José Antonio URRUTICOECHEA, l'a placé sous contrôle judiciaire, et a sursis à statuer sur l'opposition formée à l'encontre de l'arrêt rendu par défaut le 1<sup>er</sup> décembre 2010 par la cour d'appel de Paris.

Le parquet général conteste l'analyse juridique ayant motivé ces décisions, et a décidé de former trois pourvois en cassation.

Le parquet général a notifié le 20 juin 2019 à José Antonio URRUTICOECHEA un mandat d'arrêt européen et deux demandes d'extradition qui lui ont été transmis par les autorités judiciaires espagnoles aux fins de remise à leur pays.

Conformément aux réquisitions du parquet général, le président de la chambre de l'instruction a décidé de placer José Antonio URRUTICOECHEA en détention provisoire dans l'attente de l'examen des demandes de remise aux autorités judiciaires espagnoles dont elle est saisie. La prochaine audience devant la chambre de l'instruction aura lieu le 26 juin 2019 à 14h.

### Contact presse

Pierre Reynaud, magistrat chargé de la communication, cabinet de la procureure générale

[presse.ca-paris@justice.fr](mailto:presse.ca-paris@justice.fr)

+33 6 20 34 20 71